



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 14244

Texte de la question

M. Jacques Myard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le coût engendré par la campagne de communication sur l'euro. S'il est légitime d'informer nos concitoyens sur le bouleversement causé par l'introduction de l'euro, on ne peut en revanche qu'être étonné par une propagande tous azimuts, dithyrambique et dispendieuse. A l'heure où nombre de Français sont frappés par le chômage et l'exclusion, il serait souhaitable de faire un usage plus raisonné des deniers publics. Cette campagne déborde largement le cadre strict de l'information pour élever un monument à la gloire de l'euro. Nos concitoyens deviennent ainsi la cible d'une campagne pro-euro qui occulte les incertitudes, sinon les risques dénoncés, entre autres, par de grands économistes. Il lui demande quel budget a été alloué à la campagne de communication engagée en faveur de l'euro et si, en tout état de cause, il ne conviendrait pas de ramener à une plus juste mesure cette action, disproportionnée et indécente compte tenu des risques que fait peser l'Union monétaire sur la construction européenne.

Texte de la réponse

Le passage à la monnaie unique, qui a été décidé par le peuple français, concerne tous nos concitoyens. Il s'agit donc d'informer l'ensemble des Français sur les modalités de ce changement et de répondre aux multiples questions qu'ils se posent. Dans ce cadre, le Gouvernement a arrêté lors du conseil des ministres du 31 octobre 1996 un plan de communication pluriannuel sur le passage à l'euro. Celui-ci prévoit un dispositif de communication devant préparer et accompagner chacune des étapes du processus du passage à l'euro de 1997 à 2002. En 1997, 50 millions de francs ont été affectés à la communication sur le passage à l'euro, dont 20 millions de francs ont été financés par la Commission européenne. Ces crédits, rigoureusement gérés, restent modestes comparés aux sommes engagées pour le financement de campagnes publicitaires commerciales. La première campagne nationale d'information, réalisée en novembre 1997, avait pour principal objectif d'apporter une information concrète et pratique au grand public. Une grande partie des Français a pu, à cette occasion, être sensibilisée à l'arrivée prochaine de la monnaie unique. En 1998, les pouvoirs publics en partenariat avec les institutions communautaires poursuivront et intensifieront leur communication sur l'euro compte tenu de l'arrivée de la nouvelle monnaie le 1er janvier 1999. L'information destinée au grand public sera ainsi complétée par des actions de communication visant des publics spécifiques (les jeunes, les personnes âgées, les populations en situation de fragilité...). Concernant les professionnels, l'action engagée en février 1998 par la signature d'une charte de préparation des PME au passage à l'euro sera poursuivie. La préparation des petites entreprises, des commerçants et des artisans au passage à l'euro constitue un enjeu important et stratégique pour leur développement. Il importe donc que tous les efforts soient mobilisés pour les aider dans leur préparation afin qu'ils procèdent au moindre coût aux adaptations nécessaires. Tout retard pris aurait en effet des conséquences négatives sur le plan du développement de ces structures qui doivent, au contraire, être en mesure de tirer parti des opportunités commerciales générées par l'arrivée de l'euro. Les pouvoirs publics doivent donc veiller à ce que chacun dispose, le moment venu, des informations nécessaires pour permettre à l'ensemble des acteurs d'adapter leur comportement en vue de ce changement sans précédent. Les actions de

communication mises en oeuvre ont alors une double mission, à la fois informer nos concitoyens sur les modalités concrètes de cet important changement mais aussi mettre en perspective ce projet collectif et les avantages qu'il générera dans la dynamique des échanges.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14244

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2602

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3759